



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010501650
- ▶ **Dénomination** : ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES
- ▶ **Forme juridique** : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
- ▶ **Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire financier par sous délégation** : Amundi
- ▶ **Gestionnaire comptable par sous délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet KPMG AUDIT
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM Actions internationales
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion de la SICAV consiste à obtenir une performance supérieure à l'indice MSCI World en diversifiant les investissements sur les différentes zones géographiques afin de permettre aux investisseurs

d'accéder aux principales places boursières mondiales.

► **Indicateur de référence :**

La SICAV ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES n'est pas un OPCVM indiciel.

La performance de la SICAV pourra être comparée a posteriori à l'indice MSCI World.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI World, indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. composé environ de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 24 pays développés. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR).

► **Stratégie d'investissement :**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le processus de gestion est fondé sur une sélection « top down » des titres par des critères fondamentaux (allocation géographique et sectorielle, liquidité...). La stratégie de l'investissement de l'OPCVM est opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de sociétés performantes. La SICAV s'autorise à investir sur toutes les zones géographiques.

Le portefeuille de la SICAV ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif en actions des pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

De plus, le portefeuille de la SICAV est exposé en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif au risque actions via des actions des pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA ou via l'utilisation de produits dérivés.

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM (relevant de toutes classifications), français (coordonnés ou non) ou européens coordonnés.

Elle peut investir dans les OPCVM gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées.

La SICAV pourra intervenir sur les types de marchés dérivés suivants : marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers.

Au sein de la gestion de la SICAV, les titres intégrant des dérivés sont utilisés par le gérant de la SICAV en fonction des opportunités de marché pour atteindre l'objectif de gestion.

Pour réaliser l'objectif de gestion et afin de piloter son exposition (sans surexposition) au risque action, le gérant de la SICAV utilise également les instruments dérivés suivants :

- les futures : sur indices boursiers, sur devises
- les options : sur actions, sur indices
- les swaps de performance.

Certains instruments sont utilisés afin d'exposer (sans surexposition) le fonds aux marchés actions internationaux, d'autres sont utilisés pour couvrir le portefeuille contre un risque de marché ou de valeur détenue dans le portefeuille.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

La SICAV est un OPCVM classé « Actions internationales ».

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque actions : si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de la SICAV baisse.

Risque de perte en capital : aucune protection ou garantie n'est mise en place, le capital peut donc ne pas être restitué intégralement.

Risque de change : en cas de baisse du taux de change par rapport à la devise de référence, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, mais plus particulièrement aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque de l'OPCVM le destine aux investisseurs qui souhaitent tirer profit des placements en actions sur une durée conseillée supérieure à 5 ans pour une partie de leurs avoirs financiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 5 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

La SICAV Etoile Actions Internationales est éligible aux contrats d'assurance vie en unité de compte.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, mais plus particulièrement aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,392 % TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commission de mouvement : Perçue par la société de gestion.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Max 0,54% -Obligations convertibles françaises : Néant -Actions françaises et assimilées : Max 0,54% -Actions étrangères côtées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> -Obligations : 368€ /opération -Obligations convertibles : 368€ /opération -Actions : Max 0.48% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 0.80%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en Par Lot TTC</i> .Euro Max. 0,90 € .Pour les autres futures en devise (contre valeur de 0,90 € par lot)

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux actionnaires avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord.

► **Caractéristiques des actions :**

• **Affectation du résultat :**

Action C/D : Capitalisation et/ou distrib.

• **Fréquence de distribution**

• **Devise de libellé des actions :**

Action C/D : Euro

• **Montant minimum de la première souscription :**

Action C/D : 1 dix-millième d'action

• **Montant minimum des actions souscrites ultérieurement :**

Action C/D : 1 dix-millième d'action

- **Décimalisation :**

Action C/D : Les souscriptions s'effectuent en dix-millième d'action au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent dix-millième d'action.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Action C/D : 609,80 euros

Division de la valeur de l'action par 10 le 14/04/1971 (décision de l'AGE du 22/03/1971)

Division de la valeur de l'action par 4 le 02/01/1979 (décision de l'AGE du 15/11/1978)

Division de la valeur de l'action par 20 le 04/11/1999 (décision de l'AGE du 05/10/1999)

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre 1970
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 août 1969. Il a été créé le 27 octobre 1969.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com .

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 18 janvier 2012

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010501650

Devise de référence: EUR

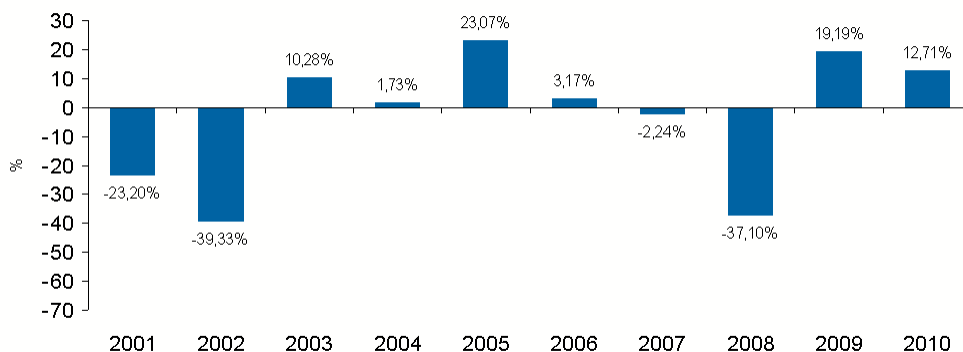
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% MSCI THE WORLD INDEX

■ PERFORMANCES AU 31/12/10



■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES	12,71%	-5,46%	-3,14%
100% MSCI THE WORLD INDEX	18,11%	-3,89%	-2,11%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/10

Frais de fonctionnement et de gestion	1,91%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,31%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,31%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,22%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/10

Taux de rotation du portefeuille: 51,01%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,44%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	40,73%
Titres de créance	54,69%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

08/08/11